

TRAVAIL EN HAUTEUR / PORT DU HARNAIS

initial/recyclage

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut-être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail. Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention (articles L. 4121-1 et suivants).

OBJECTIFS

- Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- Evaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
- Utiliser dans les meilleures conditions, un harnais lors de travaux en hauteur.
- Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute.

PROGRAMME

THEORIE

Contexte réglementaire

- Accidents et causes d'accidents
- Protection collective
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)
- Protection individuelle

Les dispositifs d'ancrage

- Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable

Caractéristiques des moyens de protection individuelle

- Les casques
- Les composants d'un système de liaison : le harnais, la longe, les sangles, l'antichute, les connecteurs

Choix d'un dispositif de protection individuelle

- Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Étude de risques
- Interactions avec l'environnement
- Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail

Conséquences d'une chute

- Facteur de chute
- Force de choc

- Effet pendulaire
- Tirant d'air
- Organisation des moyens de secours
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur

Vérification et contrôle des EPI

- Règles d'entretien et de stockage

PRATIQUE

- Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais
- Contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant
- Réglage du harnais
- Mise en oeuvre des systèmes de liaisons
- Exercice de mise en suspension
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques. Plateforme pédagogique d'évolution en hauteur, harnais et accessoires

PUBLIC CONCERNE : Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurance existants.

PRE-REQUIS : Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans

Modalités, délai :

